

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE DU NORD ANNÉE 2010-N° 53

14 66

N° 1987 Abrogation de l'arrêté préfectoral du 28 juin 2004 relatif à la fermeture hebdomadaire des commerces de détail alimentaire

Par arrêté préfectoral en date du 12 juillet 2010

Article 1^{er}- l'arrêté préfectoral du 28 juin 2004 relatif à la fermeture hebdomadaire des commerces de détail alimentaire est abrogé.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, d'être contesté dans le cadre :

- d'un recours gracieux devant mes services,

- d'un recours hiérarchique auprès de Monsieur le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique - 39/43 quai André Citroën - 75739 PARIS CEDEX 15,

- d'un recours contentieux auprès de Monsieur le président du tribunal administratif de Lille - 143 rue rue Jacquemars Gielée -59000 LILLE.

Article 3 : - M. le secrétaire général de la préfecture du Nord,

- Madame la directrice régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi - Unité territoriale du Nord - LILLE, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord